

*Communiqué de presse*  
*La Hulpe, le 1 décembre 2022*

## **LIV DE MOLENS : obtention de permis pour la phase 2**

ATENOR et 3D REAL ESTATE se réjouissent de l'obtention du permis d'urbanisme déposé conjointement en décembre 2021 pour la poursuite du développement du projet Liv De Molens à Deinze.

Ce permis concernant la deuxième partie de De Molens a été approuvé lors du Collège des bourgmestre et échevins du 20.09.2022 et est devenu exécutable depuis le 30.11.2022. Le permis porte sur la démolition de certains bâtiments existants, la construction de 3 immeubles d'appartements, d'un parking souterrain et d'un parc public de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

### ***Redynamisation d'un ancien site industriel***

Le long de la Lys et au centre de Deinze, le projet Liv De Molens s'est installé sur l'ancien site des Moulins Dossche. La reconversion de cet ancien site industriel va contribuer à la redynamisation de la ville de Deinze en proposant un nouveau lieu de vie mixte de qualité à ses habitants, tout en préservant le patrimoine historique. Les développeurs ATENOR et 3D Real Estate veulent ainsi marquer leur engagement sociétal en proposant des équipements attendus par la population au premier rang desquels le logement, bien sûr, mais aussi un parc, des espaces publics ou encore des lieux récréatifs, culturels, et quelques commerces de détail.

### ***Qualité architecturale***

L'architecture est signée par des cabinets d'architectes renommés : Reulf Ramstad Arkitekter (plan directeur et un immeuble d'appartements), URA (deux immeubles d'appartements), B2AI (architecte exécutif), Antea et Atelier Arne Deruyter (aménagement paysager). Ces immeubles accueilleront un total de 141 entités résidentielles de qualité et quatre espaces commerciaux plus petits.

### ***Durabilité***

Les conceptions s'inscrivent dans la vision d'ATENOR et de son partenaire 3D REAL ESTATE de développer de nouvelles habitations qui répondent aux normes environnementales les plus élevées. L'approvisionnement en énergie de ces bâtiments nouvellement autorisés se fait entièrement sans combustibles fossiles, mais par géothermie, pompes à chaleur et panneaux solaires photovoltaïques.

Ces installations techniques sans consommation d'énergie fossile garantiront le confort des usagers, conformément à la Taxonomie européenne et aux objectifs de réduction de l'empreinte carbone fixés par la Commission européenne à l'horizon 2030-2050.

Ce permis s'inscrit dans le cadre du développement global du site « De Molens » à Deinze, dont les travaux de la première partie sont déjà en cours.

**ATENOR** est une société de développement immobilier urbain d'expertise européenne cotée sur le marché d'Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche durable, urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement. ATENOR est reconnu comme développeur urbain international et durable, aligné sur la taxonomie européenne et visant les standards BREEAM et WELL les plus élevés.

Reuters ATE0.BR - Bloomberg : ATEB BB